

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération** : adhésion à la nouvelle convention unique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme
- **Délibération** : déclassement d'un chemin rural en voie communale – création d'un chemin rural
- **Délibération** : captage de Grande Fontaine / approbation du dossier et enquête publique
- **Délibération** : désignation des membres de la commission d'appels d'offres pour l'exploitation du Camping municipal « les oliviers » sous forme de Délégation de Service Public
- **Délibération** : mission d'étude de faisabilité architecturale et urbaine en amont de la Mairie
- Camping municipal « les oliviers » : compte rendu saison 2025
- Point sur travaux en cours
- Comptes rendus diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 6

Etaient présents : Marc BOMPARD, Sandrine PRUD'HOMME, Roxane FELIX, Olivier BRUN, Jennifer MOURRE, Henri GRAUGNARD

Etaient absents : Laurent DROUET (pouvoir à Olivier BRUN), Jérôme FELIX (pouvoir à Marc BOMPARD), Christine DUMOTIER

Secrétaire de séance : Henri GRAUGNARD

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h 40.

0 – Approbation du compte rendu du 1^{er} septembre 2025 :

Le compte rendu du 1^{er} septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Délibération / adhésion à la nouvelle convention unique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme (chargé des carrières des salariés de la commune, entre autres) a établi une nouvelle convention dite « unique » qui a pour but de regrouper la majorité des prestations proposées par le CDG26 (prestations facultatives des collectivités).

Monsieur le Maire indique que, jusqu'à présent, il fallait une convention par mission ce qui posait des difficultés notamment quand la prestation était urgente car il fallait attendre le prochain Conseil Municipal pour délibérer et autoriser la signature de la convention.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, grâce à cette nouvelle convention unique, chaque collectivité n'aura plus qu'à délibérer une seule fois pour avoir accès à toutes les missions du CDG26 (médecine, santé au travail, conseils et évolutions professionnelles, formations, accompagnement Ressources Humaines, paie).

Cette nouvelle convention n'engage pas la commune financièrement.
Il s'agit d'une simple démarche de simplification administrative.

Monsieur le Maire indique que, comme aujourd'hui, la commune sera facturée qu'après utilisation ou adhésion à la mission sur la base d'une proposition d'intervention ou d'un devis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour adhérer à la nouvelle convention dite « unique » proposée par le CDG26.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Délibération / déclassement d'un chemin rural en voie communale – création d'un chemin rural

1/

Monsieur le Maire explique que, suite aux travaux de revêtement en enrobé de la voie sens unique de la ZA de la Plaine du Pont, le tracé d'une partie du chemin a été modifié.

Il est nécessaire, pour que cette modification soit répertoriée en 2026, de faire une mise à jour de la voirie communale (de la voie existante VC7 à la RD94).

Monsieur le Maire indique qu'il convient, pour cela, de procéder :

- au déclassement de la voie CR47 dite « chemin de la Zone d'Activité » d'une longueur de 130 mètres linéaires.
- au reclassement de cette voie CR47 en voie VC7.
- au classement de la partie créée, d'une longueur de 120 mètres linéaires en voie VC7.

Par conséquent, la nouvelle voie sens unique de la ZA de la Plaine du Pont sera classée en voie VC7 incluant le linéaire suivant :

- VC7 déjà existant : 68 mètres linéaires
- VC7 (anciennement CR47) : 130 mètres linéaires
- VC créée en VC7 : 120 mètres linéaires,

Monsieur le Maire propose de classer cette partie de voie VC7 d'une longueur de 250 mètres linéaires d'intérêt communautaire.

2/

Monsieur le Maire indique qu'il convient de classer le chemin dit « Chemin des Berges » jusqu'alors chemin rural du domaine privé.

Ce chemin rural sera classé en voie CR1 incluant le linéaire suivant :

- CR1 créé : 775 mètres linéaires.

Monsieur le Maire propose de classer ce chemin rural d'une longueur de 775 mètres linéaires d'intérêt communautaire.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – Délibération / captage de Grande Fontaine : approbation du dossier et enquête publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'enquête publique établi par le Bureau d'Etudes COHERENCE dans le cadre des travaux de protection du captage de la Grande Fontaine.

Récupérer l'eau du captage de la Grande Fontaine (qui retourne en milieu naturel) permettrait de réduire le pompage du puit dit « des Berges », ce qui engendrerait une économie d'énergie non négligeable (pompes électriques).

Les travaux de protection du captage demandés par l'hydrogéologue agréé ont été estimés par le Bureau d'Etudes à 46.000 € HT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre la procédure de mise en conformité par la mise à l'enquête publique du dossier.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du captage de la Grande Fontaine.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 – Délibération / désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour l'exploitation du Camping municipal « les oliviers » sous forme de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération en date du 1^{er} septembre 2025, de confier la gestion du camping municipal « les oliviers » par Délégation de Service Public.

Il rappelle les démarches engagées :

- affichage d'un avis d'appel à candidatures le 10/10/2025 en Mairie,
- parution le 11/10/2025 dans le Journal l'Echo Drôme Ardèche,
- Réception des candidatures le 03/11/2025 à midi.

A ce jour, une offre a été enregistrée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des personnes appelées à faire partie de la Commission d'Appel d'Offres pour choisir les candidats.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal désigne les titulaires suivants :

TITULAIRES :
Jennifer MOURRE
Olivier BRUN
Henri GRAUGNARD

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – Délibération / mission d'étude de faisabilité architecturale et urbaine en amont de la Mairie

Dans le cadre du projet d'urbanisation en amont de la Mairie, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été établi par le cabinet Urbarchi « Amunategui Urbanisme et Architecture ».

La commune sollicite donc le cabinet Urbarchi (qui aura CEREG comme sous-traitant) pour réaliser une étude de faisabilité architecturale et urbaine.

Les premiers éléments du programme souhaité par la commune sont les suivants :

- Une dizaine de logements à vocation intergénérationnelle dont des logements habitat intermédiaire avec une partie potentiellement en lotissement,
- Possibilité d'implanter des services publics.

Cette étude a pour but de tester plusieurs possibilités et permettre d'engager des négociations avec la Communauté des Communes de Nyons, ainsi que d'éventuels bailleurs/constructeurs et aider la commune à prendre la décision d'acheter les terrains de manière informée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le chiffrage de cette mission d'étude et de faisabilité architecturale et urbaine aux détails ci-dessus désignés :

- Montant HT de la mission d'étude de faisabilité architecturale et urbaine**5.900,00 €**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 – Camping municipal « les oliviers » / compte rendu saison 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de fréquentation de la saison 2025.

Le camping, cette année, a été géré par l'agent technique de la commune Eric Marchand.

Sur les 3 mois d'activité (juin, juillet, août), il a été enregistré :

- 1 026 nuitées décomposées comme suit :
 - 548 nuitées (saisonniers)
 - 478 nuitées (autres visiteurs)

Le montant total des recettes encaissées s'élève à : 7.665,96 € dont 113,96 € de taxes de séjours.

Monsieur le Maire indique une nette augmentation de la fréquentation par rapport à 2024 avec une hausse de nuitées de saisonniers.

7 – Marchés des producteurs / compte rendu saison 2025

Les recettes des emplacements sont en légère baisse par rapport à l'an dernier avec quelques exposants en moins.

Par contre, leur assiduité a été remarquée tout au long de la saison.

8 – Point sur travaux en cours

- Les travaux sur le réseau d'eau potable des quartiers la Buse et Saint Jean ont pris du retard en raison d'aléas climatiques et de quelques imprévus.

9 – Comptes rendus diverses réunions

- **Traitement des déchets :** la Communauté des Communes de Nyons alerte l'ensemble des collectivités sur la collecte des déchets ménagers.
La société COVED (Collectes Valorisation Energie Déchets), engagée dans la collecte des déchets, a dénoncé auprès des tribunaux le centre de tri de Montélimar en raison de déchets inappropriés qui bloquent les chaînes de traitements.
Il en résulte des tris inexistantes des déchets des particuliers et professionnels.
Ces tris inexistantes engendrent de gros problèmes lors des traitements.
Les redevances ordures ménagères futures sont menacées d'augmentations considérables.
- Conseil Syndical du SIVOSOC : le PSMS de Curnier sollicite l'installation d'une climatisation pour pallier aux fortes chaleurs chaque été, notamment dans la salle d'attente du médecin et son cabinet de consultations. Une climatisation est à prévoir dans la salle d'activités.

10 – Questions diverses

- L'entreprise BRUN TP a déménagé pour s'installer à Nyons.
Seule les engins de chantier pour la carrière stationnent à Sahune.
- Sivos : le Président David Morin a démissionné de son poste. Jennifer Mourre lui succède.
- Débit internet : l'opérateur Orange installera la 5G au 1^{er} trimestre 2026.
- Ecol'Cartouches : l'association des parents d'élèves des Amis du RPI Sahune-Curnier met en place une campagne de recyclage des cartouches d'imprimantes usagées en partenariat avec Ecol'Cartouches.
Cette opération permettra de collecter des fonds pour financer des projets scolaires.
Un bac de récupération des cartouches usagées est installé dans chacune des trois écoles du RPI ainsi qu'à la mairie.
- A la suite de dernières intempéries, des travaux de voirie et de nettoyage de ruisseaux ont été nécessaires.
- Le bulletin communal est en cours de rédaction.
- Cérémonie du 11 novembre : Dès 10h15, la population est invitée à se rassembler devant la Mairie.

La séance est levée à 23h00

